

**RÉPONSE DE GAZ MÉTRO À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N^o 3 DE
LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE À LA DEMANDE D'APPROBATION
DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT ET DE MODIFICATION DES CONDITIONS DE SERVICE ET TARIF
DE GAZ MÉTRO**

Approvisionnement multipoint

- 1. Références :** Pièce B-0082, Gaz Métro-5, document 1, Annexe 1, page 3, révisée le 18 octobre 2012

Préambule :

Conditions precedent

Demande :

- 1.1 Veuillez faire le point sur la date actuellement prévue pour la mise en service commercial de l'expansion du réseau de TCPL à laquelle est conditionnelle cette entente.

Réponse :

La date prévue pour la mise en service commercial de l'expansion du réseau de TCPL liée à l'entente est le 1^{er} novembre 2013.

- 2. Référence :** Pièce B-0082, Gaz Métro-5, document 1, Annexe 1, page 4, révisée le 18 octobre 2012

Préambule :

Payments

Demandes :

- 2.1 Gaz Métro a-t-elle envisagé l'option de conclure un contrat pour un approvisionnement en gaz livré à GMi-EDA à partir de gaz importé en passant par Niagara?

Réponse :

Les discussions initiales avec la contrepartie visaient la possibilité d'un approvisionnement livré à GMI EDA en fonction d'une structure en provenance de Niagara. Cependant, Gaz Métro a conclu qu'elle ne pouvait pas se commettre pour un achat de gaz de réseau sur une base annuelle de cette envergure et ce, sur une base long

terme. En effet, les achats de gaz de réseau sont effectués en prépondérance en hiver afin de réduire les besoins d'entreposage. Bien que Gaz Métro planifie acheter une quantité de gaz de réseau similaire à la quantité visée par la transaction pour une année normale, un tel approvisionnement contracté d'avance créerait une situation de surplus d'approvisionnement en cas d'année plus chaude que la normale. De plus, Gaz Métro doit considérer les migrations possibles entre le gaz de réseau et l'achat direct sur la période de l'entente et ne pourrait donc pas prudemment s'engager à acheter de telles quantités. Un tel achat aurait également concentré une partie importante des achats de molécules auprès d'un seul fournisseur.

Gaz Métro ne pouvait non plus conclure une telle transaction en ayant l'intention d'en céder une portion à sa clientèle en achat direct. Cela aurait eu pour effet de « forcer » cette clientèle à faire affaires avec un fournisseur spécifique. Une telle situation aurait constitué une ingérence de la part de Gaz Métro dans la relation entre les clients et leur fournisseur.

Le tarif de transport auprès de TCPL entre Niagara et la zone GMI EDA est de 0,5921 \$/GJ alors que le prix de transport combiné Union/TCPL pour un transport entre Dawn – Parkway et Parkway – GMI EDA est de 0,5745 \$/GJ. Le prix du gaz de compression requis est présentement inférieur sur le segment Niagara – GMI EDA à l'autre tronçon. L'impact réel du gaz de compression sera donc fonction du prix futur du gaz naturel et du calcul de taux de gaz de compression requis pour les systèmes de transport d'Union et de TCPL. Les coûts de transport globaux sont cependant similaires à partir des deux points.

Le prix de la molécule au point de Niagara provenait historiquement du Canada. La molécule à Niagara avait donc un prix supérieur au prix de Dawn. L'introduction d'un approvisionnement en provenance des États-Unis devrait cependant modifier cette dynamique. Gaz Métro croit que la structure de prix convenue avec la contrepartie reflète adéquatement cette dynamique de marché.

- 2.2 Veuillez présenter une analyse économique justifiant le choix d'un approvisionnement au coût de Dawn plus le transport à GMi-EDA par rapport au coût d'un approvisionnement à partir de gaz importé en passant par Niagara plus le transport jusqu'à Montréal.

Réponse :

Voir la réponse à la question 2.1.

- 2.3 Dans la mesure où le gaz livré à GMi-EDA par la contrepartie à cette transaction origine de Niagara et que Gaz Métro a choisi de livrer une quantité équivalente de gaz naturel à Dawn, cette transaction pourrait-elle avoir pour effet d'augmenter la pression sur les prix à Dawn au cours des 5 prochaines années? Veuillez expliciter votre point de vue.

Réponse :

Gaz Métro considère que cette transaction aura un effet neutre sur les prix à Dawn. Bien que Gaz Métro ou ses clients devront se procurer un approvisionnement additionnel de 82 000 GJ/jour à Dawn, pour le remettre à la tierce partie, cette dernière devra également replacer cette quantité dans le marché à Dawn, son approvisionnement étant sécurisé à partir d'un autre point géographique. L'offre et la demande à Dawn seront haussées de la même quantité. Toutes choses étant égales par ailleurs, Gaz Métro anticipe que cette transaction n'affectera pas l'équilibre entre l'offre et la demande et ne devrait donc pas avoir d'impact sur les prix à Dawn.

- 3. Références :**
- (i) Pièce B-0037, Gaz Métro-5, document 1, page 35;
 - (ii) Pièce B-0020, Gaz Métro-1, document 16, page 41.

Préambule :

(i) *«La stratégie d'approvisionnement de Gaz Métro pour l'année 2015 suppose le maintien des contrats de STS qui procurent actuellement une bonne partie de la flexibilité en cours de journée au niveau de la gestion des capacités de transport. Sous une telle approche, et comme prévu aux contrats de STS, Gaz Métro doit détenir des capacités de transport FTLH.»*

(ii) *En conclusion la gestion des approvisionnements requise pour une bonne gestion des approvisionnements en cours de journée passera probablement par une combinaison de certaines pistes énoncées ci-dessus. Les éléments les plus simples, selon l'avis de Gaz Métro, sont l'élargissement des services FTSH à l'ensemble des fenêtres de nominations et la conversion du service STS en service ferme, la solution pour maintenir toute la flexibilité requise... »*

Demande :

- 3.1 Sur la base des paramètres actuellement disponibles, veuillez comparer sommairement le coût total du maintien des contrats de service STS en détenant des capacités de transport FTLH autrement non requises au coût des solutions alternatives mentionnées à la référence (ii).

Réponse :

Comme mentionné en réponse à la question 6 de la FCEI (B-0084, Gaz Métro-5, Document 3), Gaz Métro n'est pas en mesure, pour le moment, de quantifier l'impact des différentes options pour répondre au besoin de flexibilité.

Toutefois, trois options peuvent être commentées :

Rendre le service STS ferme sur l'année

Si le tarif de STS était maintenu par TCPL, incluant le prérequis de détenir des contrats de transport FTLH, il n'y aurait pas d'impact de coûts sur le plan d'approvisionnement.

Offrir l'ensemble des fenêtres de nomination aux services FTSH

La structure d'approvisionnement pourrait être modifiée comme suit :

- Conversion des contrats de transport STS (5 705 10³m³/jour) en contrat FTSH entre Parkway et la franchise ;
- Non-renouvellement des capacités de transport FTLH (52,8 10³m³/jour) ; et
- Achat sur le marché secondaire d'une capacité de transport entre Dawn et la franchise de (52,8 10³m³/jour) de décembre à mars.

En supposant que les tarifs de TCPL ne sont pas modifiés, les coûts d'approvisionnement seraient alors réduits de 3 M\$.

Gaz Métro n'est pas en mesure d'évaluer quel serait l'impact sur les tarifs FTSH de TCPL d'élargir le service. Si l'on considère la capacité totale de transport FTSH de 649 349 GJ/jour (17 402 10³m³/jour) qui serait détenue par Gaz Métro auprès de TCPL, une majoration tarifaire de 0,013 \$/GJ (0,048 ¢/m³), soit moins de 3 %, aurait pour effet d'annuler la baisse des coûts de 3 M\$.

Contracter un service FTSN

À la structure d'approvisionnement précédente, si les fenêtres de nomination n'étaient pas élargies au service FTSH, Gaz Métro pourrait convertir une partie de ses contrats FTSH entre Parkway et la franchise en contrats FTSN. Des capacités de transport M12 devraient également être converties en F-24T pour assurer la coordination des capacités entre Dawn et la franchise.

Considérant les tarifs actuels de TCPL et d'Union Gas, le coût unitaire additionnel pour une telle option serait approximativement de 0,07 \$/GJ (0,265 ¢/m³). L'évaluation de la capacité requise sous cette option n'a pas été effectuée, Gaz Métro ne peut quantifier plus précisément son impact en ce moment. En fonction d'un coût unitaire additionnel de 0,07 \$/GJ, on constate cependant que si la flexibilité était requise sur une capacité supérieure à 120 000 GJ/jour (3 167 10³m³/jour), le coût additionnel serait supérieur à l'économie de 3 M\$.

Comme mentionné à la section 7.2 de la pièce B-0070, Gaz Métro-1, Document 16 révisée, des coûts reliés à l'installation de compteurs distincts et au développement informatique seraient également encourus.

Il y aurait également des coûts au service d'entreposage, selon un prix négocié, pour intégrer un service F-24S permettant l'injection ou le retrait aux fenêtres du service F-24T.

4. Référence : Pièce B-0037, Gaz Métro-5, document 1, page 38.

Préambule :

« Parmi ces mesures transitoires, notons l'application d'une prime de transition afin de maintenir l'équité entre l'ensemble des clients, gaz de réseau et achat direct. Gaz Métro n'a pas encore établi la mécanique du calcul de cette prime. Toutefois, la détermination de cette prime devrait rendre les clients en achat direct indifférents à transférer leurs achats de gaz naturel à Dawn. »

Demande :

4.1 Sans entrer dans la mécanique de calcul, veuillez élaborer sur le concept sous-jacent à cette prime de transition.

Réponse :

Gaz Métro devra encourir un coût pour transporter le gaz d'Empress vers Dawn en raison du différentiel de prix entre ces deux points. Gaz Métro croit que le client qui bénéficiera d'un prix moins élevé en achetant sa molécule à Empress devrait supporter le coût additionnel pour gérer son approvisionnement.

L'exemple suivant permet d'illustrer le concept sous-jacent à la prime de transition. Les prix utilisés le sont uniquement à des fins illustratives.

Selon la structure actuelle, la fourniture de gaz naturel est achetée à Empress, autant pour les clients en gaz de réseau, via la fonctionnalisation des achats à Dawn, que pour les clients en achat direct. Un tarif de transport est facturé à l'ensemble des clients. Ce prix reflète l'avantage d'avoir une partie des approvisionnements à Dawn. Le tableau 1 illustre la situation.

Tableau 1

Service	Contrats à Empress ¢/m ³
Fourniture	11,37
Transport	6,82
Sous-Total	18,19

En supposant un prix de gaz naturel à Dawn de 14,21 ¢/m³ et un tarif de transport de 2,65 ¢/m³ résultant des gains à la suite du projet de déplacement vers Dawn, la situation comparative entre les clients livrant le gaz naturel à Dawn et ceux livrant à Empress est présentée au tableau suivant :

Tableau 2

Service	Contrats à Dawn ¢/m ³	Contrats résiduels à Empress ¢/m ³
Fourniture	14,21	11,37
Transport	2,65	2,65
Sous-Total	16,86	14,02

Les résultats démontrent que les clients qui doivent maintenir leurs achats de gaz naturel à Empress, étant donné l'échéance de leur contrat d'achat de fourniture au-delà du 1^{er} novembre 2015, seraient nettement avantagés.

Pour rétablir l'équité, une prime de transition sera facturée aux clients qui livrent leur gaz naturel à Empress. Le tableau suivant illustre cette application.

Tableau 3

Service	Contrats à Dawn	Contrats résiduels à Empress
	ϕ/m^3	ϕ/m^3
Fourniture	14,21	11,37
Transport	2,65	2,65
Sous-Total	16,86	14,02
Prime de transition		2,84
Total	16,86	16,86

De façon générale, cette prime de transition correspond à la valeur du transport entre Empress et Dawn. La détermination de cette valeur (la base et le moment de son évaluation) fait partie des éléments qui devront être analysés.

- 5. Références :**
- (i) Pièce B-0037, Gaz Métro-5, document 1, page 33;
 - (ii) Pièce B-0039, Gaz Métro-5, document 2, pages 2-3.

Préambule :

- (i) « *L'arrivée du gaz de shale de Marcellus à Dawn, via Niagara, augmente le positionnement stratégique de Dawn.* »
- (ii) Réponses aux questions 1.3 et 1.6 de l'ACIG.

Demandes :

- 5.1 De façon purement hypothétique, si Gaz Métro contractait du transport à partir d'Iroquois ou de Niagara et que cette solution s'avérait plus économique que Dawn, la réduction de coût d'approvisionnement devrait-elle, selon Gaz Métro, être répartie entre les clients en gaz de réseau et les clients en achat direct? Veuillez expliciter votre point de vue.

Réponse :

Oui. La structure d'approvisionnement définie par Gaz Métro est mise en place pour desservir l'ensemble de la clientèle. Si une modification de structure entraînait une variation à la hausse ou à la baisse des coûts totaux, les variations seraient alors partagées par l'ensemble de la clientèle utilisant les services du distributeur.

L'objectif premier du plan d'approvisionnement est d'assurer la sécurité d'approvisionnement tout en veillant à ce que le coût d'utilisation du gaz naturel soit le plus bas possible pour l'ensemble des clients de Gaz Métro.

Au cours de années, Gaz Métro a modifié de façon significative sa structure d'approvisionnement dans le but de réduire ses coûts et d'en faire bénéficier l'ensemble de la clientèle utilisant les services du distributeur. À titre d'exemple, depuis novembre 2003, Gaz Métro a déplacé ses achats de gaz naturel vers Dawn. La méthode de fonctionnalisation de ces achats entre les services de fourniture, de compression, de transport et d'équilibrage permet d'imputer les économies réalisées aux services de transport et d'équilibrage et, en conséquence, de réduire la facture d'énergie de l'ensemble des clients utilisant les services du distributeur.

- 5.2 Si, toujours de façon hypothétique et en faisant abstraction de potentielles contraintes de flexibilité, Gaz Métro jugeait qu'il vaut mieux réaliser une partie de l'approvisionnement à Empress plutôt qu'à Dawn et qu'il en résulte un coût d'approvisionnement plus élevé, l'augmentation de coût devrait-elle être répartie entre les clients en gaz de réseau et les clients en achat direct? Veuillez expliciter votre point de vue.

Réponse :

Oui. Veuillez vous référer à la réponse 5.1 ci-dessus.

- 5.3 Dans le cas où un client désire fournir son propre transport, quelle responsabilité devrait-il assumer, dans le coût des engagements de transport auprès de TCPL et d'Union Gas pris à long terme et à court terme par le distributeur ?

Réponse :

Comme mentionné à la section 7.4.5 de la pièce B-0070, Gaz Métro-1, Document 16 révisée, les modalités reliées au « préavis de sortie du service de transport du distributeur et cession de la capacité de transport détenue par le distributeur » devront être revues dans le cadre du projet de déplacement vers Dawn.

Ces règles devront respecter le principe d'équité et laisser également à Gaz Métro la flexibilité qu'elle pourrait avoir besoin pour adapter sa structure d'approvisionnement en fonction du contexte gazier.

6. Référence : Pièce B-0039, Gaz Métro-5, document 2, pages 6-7.

Préambule :

« Question 2.5 En présumant que « l'approche TCPL », c'est-à-dire pas de modifications pour accroître l'importation de gaz naturel sans de nouvelles ententes à long terme de transport, s'applique également en amont de Dawn; veuillez commenter comment 254 475 GJ/jour (Tableau 12, Gaz Métro – 1, Document 16, p 44) d'offre additionnelle sera disponible à Dawn le 1er novembre 2014 pour satisfaire la demande de Gaz Métro et de sa clientèle en achat direct.

Réponse :

Gaz Métro est confiante que l'approvisionnement à Dawn sera suffisant pour combler la demande additionnelle. Le renversement du flux gazier sur le tronçon Kirkwall/Niagara de TCPL qui coule présentement vers Niagara ajoutera approximativement 350 000 GJ/jour de capacité additionnelle vers le sud de l'Ontario dès novembre 2012. Par ailleurs, d'autres projets actuellement à l'étude laissent présager que de nouvelles capacités s'ajouteront à celle-ci. Cela étant dit, Dawn peut dès maintenant subvenir à cette demande additionnelle car le jeu de l'offre et de la demande assurera l'équilibre du marché.»

Demande :

6.1 Veuillez indiquer quelle est la capacité du projet d'expansion d'Union Gas prévu être mis en service en 2014.

Réponse :

La capacité offerte initialement à l'appel de soumissions d'Union Gas était de 800 000 GJ.

La capacité finale sera fonction des demandes effectivement reçues à la suite de cet appel de soumissions, des capacités qui pourraient être retournées et des aménagements qui pourraient être effectués sur le réseau d'Union Gas, le tout sujet à l'approbation de l'Ontario Energy Board.

Tous les aménagements requis seront en service le ou avant le 1^{er} novembre 2015.

7. Référence : Pièce C-ACIG-0008, page 8.

Préambule :

« L'ACIG voit les capacités de transport contractées par Gaz Métro entre Dawn et sa franchise et disponibles pour offrir le service de transport à ses client en achat direct comme étant un «tuyau collecteur» pouvant recevoir du gaz naturel à de multiples points tels que North Bay Junction, Parkway et autres.

C'est l'avantage de la stratégie de Gaz Métro de se déplacer entièrement vers Dawn.

Le tuyau collecteur nous permet de se retourner rapidement vers d'autres sources d'approvisionnement lorsque l'une de ces sources ne procure plus les résultats attendus. Alors, pourquoi imposer la contrainte proposée par Gaz Métro aussi longtemps que le client paie le plein prix affiché du service de transport de Gaz Métro entre Dawn et la franchise.»

Demande :

7.1 Veuillez élaborer votre point de vue sur la proposition formulée par l'ACIG.

Réponse :

Le concept de tuyau collecteur n'existe pas dans l'offre de service de TCPL.

En fonction des règles présentement en vigueur sous les contrats fermes de TCPL, la procédure pour modifier, pour une journée donnée, le point contractuel de livraison ou de réception est de demander un détournement (Diversion) à la première fenêtre de nomination « Timely-13h00 HNE la veille de la journée gazière ». Il s'agit ici d'une modalité qui n'est pas ferme. Si TCPL refuse la demande de détournement, Gaz Métro doit alors modifier ses nominations et combler son besoin à une fenêtre de nomination subséquente. Or, les nominations aux autres fenêtres ne sont pas fermes.

Il est à noter que ce détournement doit être spécifié tous les jours et est sujet à l'approbation de TCPL tous les jours. La constance de la demande ne rend pas cette demande plus ferme sur le réseau de TCPL.

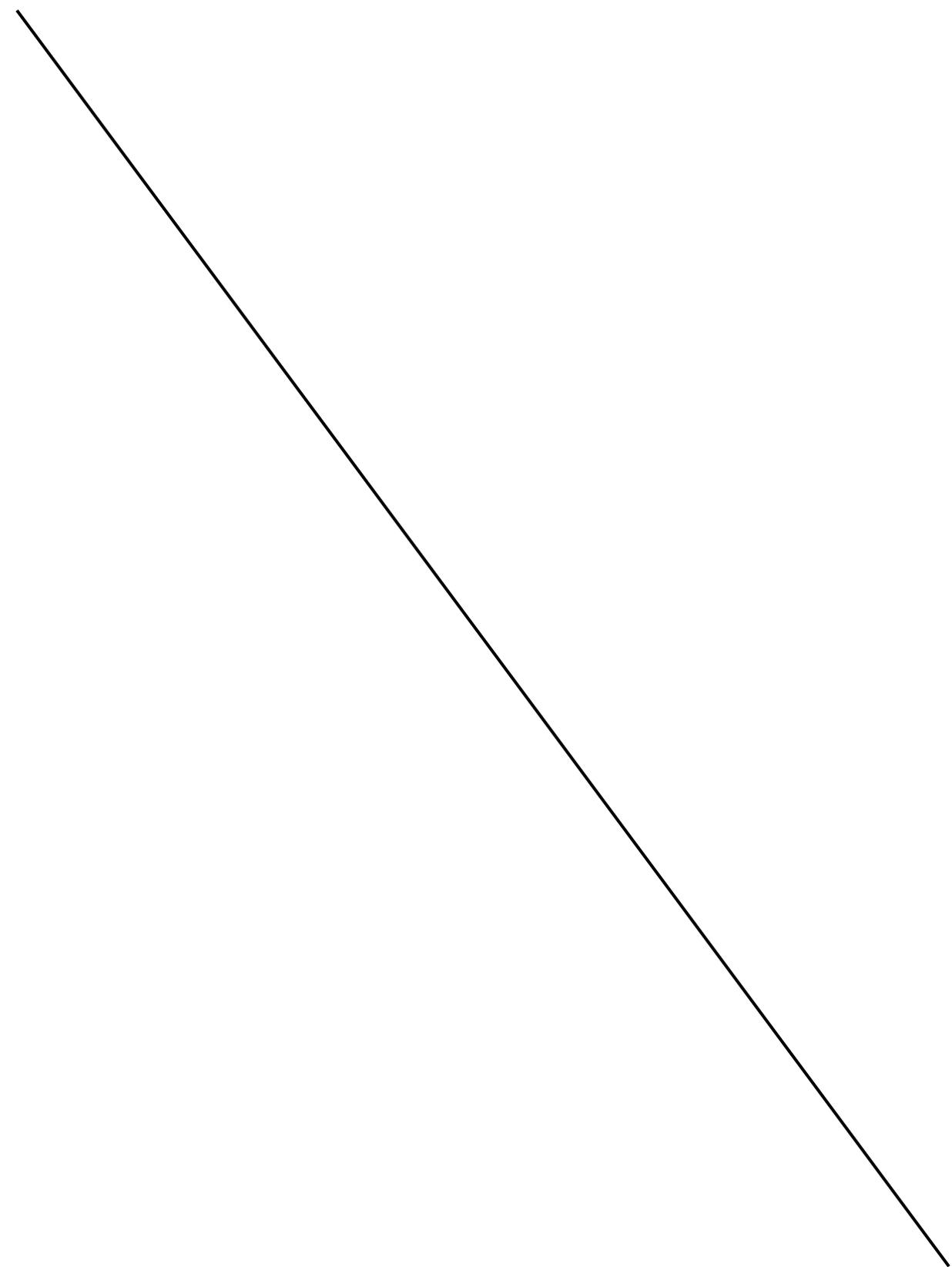
Un client qui choisirait une telle approche prendrait donc un risque de se voir refuser sa livraison au point de détournement. Gaz Métro, de son côté, serait à risque de ne pas pouvoir remplacer en cours de journée ladite livraison du client.

Les points de livraison pour Gaz Métro sont Dawn et Parkway avec des points de réception GMI EDA et GMI NDA. Toute demande de détournement du point de livraison consisterait en un approvisionnement non ferme pour la clientèle.

Si Gaz Métro devait modifier sa structure pour acheter du gaz naturel à Niagara, elle ne miserait pas sur un détournement de ses capacités, mais s'assurerait qu'elle a une capacité de transport ferme entre Niagara et sa franchise.

Dans le scénario hypothétique où les tarifs de TCPL étaient modifiés pour permettre des détournements sur une base ferme, le fait de permettre à un ou des clients en achat direct de s'approvisionner à un point autre que Dawn en raison d'une économie sur le prix d'achat de la molécule entraînerait, selon Gaz Métro, des enjeux d'équité. La position de Gaz Métro sur cette question est décrite à la réponse 5.1.

Gaz Métro ne peut donc pas être d'accord avec la position de l'ACIG.



Dérivés financiers

8. Référence : Dossier R-3782-2011, pièce B-0048, Gaz Métro-14, document 1, page 15.

Préambule :

Le tableau 5 compare le coût moyen d'approvisionnement des achats couverts au coût d'approvisionnement des achats non couverts.

Demande :

8.1 Veuillez produire les données permettant d'évaluer l'impact du programme de dérivés financiers sur le coût moyen d'approvisionnement du gaz sur une base mensuelle et annuelle pour la période allant de 2002 à 2012.

Réponse :

Le tableau qui suit présente les données mensuelles permettant d'évaluer l'impact du programme sur le coût moyen d'approvisionnement.

Pour chaque mois, le coût moyen d'approvisionnement (\overline{P}_i) est calculé selon la formule suivante :

$$\overline{P}_i = \frac{W_i P_i^c + (Y_i - W_i) P_i^{n-c}}{Y_i}$$

où i = Mois de l'année gazière; $i = 1, 2, \dots, 12$

P_i^c : Prix moyen d'approvisionnement des volumes couverts pour le mois i

P_i^{n-c} : Prix moyen d'approvisionnement des volumes non couverts pour le mois i

W_i : Volumes en service de fourniture couverts pour le mois i

Y_i : Volumes en service de fourniture achetés pour le mois i

Gaz Métro utilise l'indice "One month spot index" du *Canadian Gas Price Reporter* (indice mensuel CGPR) comme approximation pour le prix moyen d'approvisionnement des volumes non couverts (P_i^{n-c}).

Le calcul de la volatilité mensuelle s'exprime par l'opération suivante :

$$\text{Volatilité mensuelle} = \text{écart type} (\overline{P_i})$$

	Achats couverts			Achats non couverts		Coût moyen d'approvisionnement (\$/GJ)
	Volumes couverts	Pourcentage de couverture	P^c	Volumes non couverts	Indice CGPR P^{n-c}	
	(PJ)		(\$/GJ)	(PJ)	(\$/GJ)	
Nov-01	2,100	29 %	5,36	5,184	3,35	3,93
Déc-01	2,170	26 %	5,36	6,110	3,55	4,02
Janv-02	2,170	23 %	5,33	7,075	3,54	3,96
Févr-02	1,960	24 %	5,48	6,336	2,84	3,47
Mars-02	2,170	29 %	5,48	5,379	3,12	3,80
Avr-02	1,200	15 %	6,18	6,658	4,24	4,53
Mai-02	1,240	21 %	6,18	4,544	4,36	4,75
Juin-02	1,200	22 %	6,18	4,316	3,99	4,46
Juil-02	1,240	22 %	6,18	4,337	3,22	3,88
Août-02	1,302	22 %	6,08	4,738	2,62	3,37
Sept-02	1,290	23 %	6,04	4,251	3,41	4,02
Oct-02	1,333	23 %	5,80	4,499	4,37	4,70
Nov-02	4,080	46 %	5,58	4,865	5,37	5,46
Déc-02	4,433	46 %	5,47	5,302	5,21	5,33
Janv-03	4,805	48 %	6,07	5,180	6,12	6,10
Févr-03	4,340	43 %	6,35	5,783	6,81	6,61
Mars-03	4,805	32 %	7,04	10,005	9,61	8,77
Avr-03	4,500	46 %	6,44	5,379	6,74	6,60
Mai-03	4,650	56 %	6,38	3,686	6,50	6,43
Juin-03	3,750	50 %	6,37	3,748	6,65	6,51
Juil-03	3,875	60 %	6,36	2,574	6,51	6,42
Août-03	3,813	52 %	5,96	3,450	5,52	5,75
Sept-03	3,660	61 %	6,21	2,313	5,86	6,08
Oct-03	3,782	55 %	5,67	3,085	5,42	5,56

	Achats couverts			Achats non couverts		Coût moyen d'approvisionnement
	Volumes couverts	Pourcentage de couverture	P^c	Volumes non couverts	Indice CGPR P^{n-c}	
	(PJ)		(\$/GJ)	(PJ)	(\$/GJ)	
Nov-03	5,445	64 %	5,81	3,008	5,19	5,59
Déc-03	6,820	73 %	5,93	2,498	5,28	5,76
Janv-04	6,820	70 %	5,94	2,977	6,48	6,11
Févr-04	6,380	56 %	5,93	4,939	6,46	6,16
Mars-04	6,820	53 %	5,87	5,976	5,85	5,86
Avr-04	6,225	71 %	5,89	2,588	5,93	5,90
Mai-04	5,890	78 %	5,93	1,632	6,37	6,03
Juin-04	4,470	83 %	5,99	0,891	7,05	6,17
Juil-04	4,619	82 %	5,96	1,025	6,61	6,08
Août-04	4,619	102 %	5,96	-0,090	6,53	5,95
Sept-04	4,470	115 %	5,86	-0,577	5,80	5,87
Oct-04	4,619	106 %	5,78	-0,254	5,39	5,80
Nov-04	5,940	74 %	6,00	2,087	7,59	6,41
Déc-04	6,216	64 %	5,92	3,462	7,17	6,37
Janv-05	6,526	65 %	5,89	3,513	6,59	6,14
Févr-05	5,894	57 %	5,84	4,398	6,16	5,98
Mars-05	6,526	60 %	5,85	4,290	6,27	6,02
Avr-05	5,670	57 %	5,94	4,281	7,09	6,44
Mai-05	5,859	90 %	5,96	0,623	7,28	6,09
Juin-05	3,345	71 %	5,56	1,356	6,61	5,87
Juil-05	3,457	64 %	5,57	1,980	7,02	6,10
Août-05	3,457	50 %	5,57	3,507	7,18	6,38
Sept-05	3,345	57 %	5,69	2,486	9,05	7,12
Oct-05	3,457	40 %	6,31	5,210	10,94	9,09
Nov-05	5,070	57 %	8,41	3,823	12,08	9,99
Déc-05	5,239	42 %	7,20	7,101	10,22	8,94

	Achats couverts			Achats non couverts		Coût moyen d'approvisionnement
	Volumes couverts	Pourcentage de couverture	P^c	Volumes non couverts	Indice CGPR P^{n-c}	
	(PJ)		(\$/GJ)	(PJ)	(\$/GJ)	
Janv-06	5,239	43 %	8,03	6,842	11,48	9,98
Févr-06	4,732	43 %	5,81	6,191	8,02	7,06
Mars-06	5,704	48 %	5,77	6,177	6,87	6,34
Avr-06	4,620	51 %	6,14	4,392	6,31	6,22
Mai-06	5,317	135 %	6,19	-1,369	6,23	6,18
Juin-06	5,145	97 %	6,27	0,153	5,30	6,25
Juil-06	5,193	94 %	6,29	0,326	5,49	6,24
Août-06	4,728	96 %	6,35	0,184	5,84	6,33
Sept-06	5,175	88 %	6,39	0,687	5,82	6,32
Oct-06	5,813	118 %	6,39	-0,890	4,22	6,78
Nov-06	6,750	132 %	6,29	-1,635	6,36	6,27
Déc-06	7,580	90 %	6,43	0,832	7,52	6,54
Janv-07	7,580	77 %	6,38	2,206	6,92	6,50
Févr-07	6,706	71 %	6,38	2,734	6,86	6,52
Mars-07	7,192	74 %	6,47	2,543	7,42	6,72
Avr-07	5,610	58 %	6,55	4,005	7,02	6,75
Mai-07	5,022	92 %	6,48	0,424	7,09	6,52
Juin-07	3,585	72 %	6,61	1,372	6,86	6,68
Juil-07	3,705	92 %	6,49	0,328	6,14	6,46
Août-07	3,395	78 %	6,47	0,949	5,05	6,16
Sept-07	3,060	67 %	6,52	1,518	4,76	5,93
Oct-07	3,472	83 %	6,58	0,708	4,98	6,31
Nov-07	4,125	74 %	6,37	1,451	5,82	6,22
Déc-07	7,130	70 %	6,70	3,014	6,26	6,57
Janv-08	7,905	76 %	6,63	2,484	6,10	6,50
Févr-08	7,395	65 %	6,82	3,948	6,88	6,84

	Achats couverts			Achats non couverts		Coût moyen d'approvisionnement
	Volumes couverts	Pourcentage de couverture	P^c	Volumes non couverts	Indice CGPR P^{n-c}	
	(PJ)		(\$/GJ)	(PJ)	(\$/GJ)	
Mars-08	7,905	61 %	6,91	4,974	7,30	7,06
Avr-08	6,300	82 %	7,00	1,380	8,09	7,20
Mai-08	3,643	66 %	6,93	1,881	8,92	7,61
Juin-08	3,450	68 %	7,29	1,637	9,58	8,03
Juil-08	3,255	65 %	8,36	1,791	10,80	9,23
Août-08	3,255	65 %	6,75	1,733	8,44	7,34
Sept-08	3,150	70 %	6,60	1,360	7,05	6,74
Oct-08	3,255	80 %	6,40	0,791	5,91	6,31
Nov-08	3,075	54 %	6,87	2,577	6,56	6,73
Déc-08	7,874	75 %	7,08	2,603	6,83	7,01
Janv-09	8,339	71 %	6,95	3,388	6,22	6,74
Févr-09	7,532	68 %	6,92	3,590	5,33	6,41
Mars-09	8,339	72 %	6,92	3,301	4,48	6,23
Avr-09	5,550	67 %	6,92	2,785	3,82	5,88
Mai-09	2,868	55 %	6,68	2,307	3,24	5,14
Juin-09	2,700	61 %	6,68	1,732	3,35	5,38
Juil-09	2,790	57 %	6,68	2,125	3,14	5,15
Août-09	2,790	49 %	6,68	2,847	2,90	4,77
Sept-09	2,700	48 %	6,68	2,984	2,56	4,52
Oct-09	2,790	51 %	6,68	2,727	2,87	4,80
Nov-09	2,250	51 %	6,67	2,204	4,64	5,66
Déc-09	6,510	80 %	6,61	1,581	4,53	6,20
Janv-10	7,363	74 %	6,47	2,652	5,16	6,12
Févr-10	6,790	80 %	6,45	1,749	5,23	6,20
Mars-10	7,518	86 %	6,42	1,224	4,85	6,20
Avr-10	5,850	108 %	6,74	-0,457	3,84	6,99

Société en commandite Gaz Métro
Cause tarifaire 2013, R-3809-2012

	Achats couverts			Achats non couverts		Coût moyen d'approvisionnement
	Volumes couverts	Pourcentage de couverture	P^c	Volumes non couverts	Indice CGPR P^{n-c}	
	(PJ)		(\$/GJ)	(PJ)	(\$/GJ)	
Mai-10	1,783	39 %	5,53	2,818	3,54	4,31
Juin-10	1,725	49 %	5,53	1,821	3,60	4,54
Juil-10	1,628	44 %	5,64	2,067	3,91	4,67
Août-10	1,628	50 %	5,63	1,612	3,51	4,57
Sept-10	1,575	42 %	5,63	2,165	3,15	4,19
Oct-10	1,783	38 %	5,79	2,934	3,38	4,29
Nov-10	2,850	78 %	6,98	0,810	3,20	6,14
Déc-10	6,588	71 %	6,07	2,746	3,60	5,34
Janv-11	6,588	57 %	6,07	4,884	3,67	5,05
Févr-11	5,950	59 %	6,07	4,066	3,70	5,11
Mars-11	6,588	57 %	6,07	5,010	3,36	4,90
Avr-11	5,400	71 %	6,36	2,245	3,44	5,51
Mai-11	1,473	26 %	4,02	4,269	3,54	3,66
Juin-11	1,425	30 %	4,07	3,258	3,66	3,78
Juil-11	1,473	36 %	4,10	2,570	3,72	3,86
Août-11	1,473	47 %	3,99	1,670	3,45	3,71
Sept-11	1,425	73 %	3,98	0,514	3,41	3,83
Oct-11	1,473	67 %	3,99	0,723	3,46	3,82
Nov-11	2,550	118 %	6,24	-0,391	3,19	6,79
Déc-11	6,123	65 %	5,24	3,248	3,21	4,54
Janv-12	6,123	59 %	5,23	4,206	2,86	4,27
Févr-12	5,728	59 %	5,23	3,922	2,32	4,05
Mars-12	6,123	68 %	5,23	2,874	1,97	4,19
Avr-12	4,800	109 %	5,62	-0,408	1,71	5,99
Mai-12	1,550	35 %	3,95	2,827	1,56	2,41
Juin-12	1,500	46 %	3,95	1,789	1,95	2,86

Société en commandite Gaz Métro
Cause tarifaire 2013, R-3809-2012

	Achats couverts			Achats non couverts		Coût moyen d'approvisionnement
	Volumes couverts	Pourcentage de couverture	P^c	Volumes non couverts	Indice CGPR P^{n-c}	
	(PJ)		(\$/GJ)	(PJ)	(\$/GJ)	
Juil-12	1,550	49 %	3,95	1,600	1,90	2,91
Août-12	1,550	109 %	3,95	-0,122	2,28	4,09
Sept-12	1,500	97 %	3,95	0,054	2,06	3,89
Oct-12*	1,550	62 %	3,95	0,934	2,34	3,34
Total	570,244	61 %	6,22	365,281	5,59	5,97
Volatilité mensuelle			86 %		215 %	138 %

*Les volumes d'octobre 2012 sont estimés.

Le tableau qui suit présente les données agrégées par années gazières (de novembre à octobre).

Années gazières	Achats couverts			Achats non couverts		Coût moyen d'approvisionnement
	Volumes couverts	Pourcentage de couverture	P^c	Volumes non couverts	Indice CGPR P^{n-c}	
	(PJ)		(\$/GJ)	(PJ)	(\$/GJ)	
2002	19,375	23 %	5,71	63,427	3,54	4,05
2003	50,493	48 %	6,17	55,370	6,72	6,46
2004	67,197	73 %	5,91	24,612	6,03	5,94
2005	59,689	62 %	5,87	37,193	7,53	6,51
2006	61,973	65 %	6,60	33,618	9,29	7,55
2007	63,655	80 %	6,45	15,985	6,68	6,50
2008	60,768	70 %	6,86	26,446	7,48	7,05
2009	57,347	63 %	6,87	32,964	4,37	5,96
2010	46,400	67 %	6,34	22,369	4,08	5,61
2011	42,703	57 %	5,75	32,765	3,56	4,80
2012	40,645	66 %	5,05	20,532	2,35	4,15
Total	570,244	61%	6,22	365,281	5,59	5,97
Volatilité annuelle			55 %		215 %	113 %